

Conseil national de l'information géolocalisée

Mandat du comité de déploiement de la Base Adresse Nationale

1. Contexte

La Base Adresse Nationale est un référentiel numérique stratégique pour la France. Elle constitue un référentiel-clé nécessaire à de nombreux services publics et à l'activité économique.

L'objectif est partagé par l'ensemble des acteurs : faire de la BAN le seul référentiel adresse, de haute qualité, exhaustive, à jour et sans doublon, partagé entre toutes les administrations et plus largement par tous les utilisateurs pour développer des services à valeur ajoutée.

La BAN est un géo-commun impliquant un grand nombre d'acteurs dont en premier lieu chaque commune de France

Le dispositif de gouvernance mis en place est un dispositif adapté à un géo-commun et à l'objectif ambitieux consistant à passer à l'échelle la BAN sur 35 000 communes.

Il doit permettre à la fois d'inclure largement les producteurs et les utilisateurs et d'être efficace pour assurer son déploiement en termes de complétude et en termes d'utilisation. Ce dispositif devra garantir la qualité, l'accessibilité du référentiel, et permettre l'implication de tous les acteurs volontaires, dans le respect de leurs compétences respectives et dans une perspective de fonctionnement pérenne.

Ce dispositif comprend :

- un comité des investissements, qui définit les orientations, les investissements consentis, les priorités d'action et la répartition des rôles des différents acteurs qui investissent directement dans la BAN
- un Adresse Lab, organisé sous forme de rencontres publiques avec les utilisateurs de la BAN pour prioriser les fonctionnalités au regard des moyens disponibles.
- un comité de déploiement de la BAN

2. Mission et objectifs

Le comité de déploiement de la BAN a pour objectif de lever les freins et les blocages au déploiement du programme BAN/BAL sur l'ensemble des 35 000 communes françaises.

Il est présidé par le CNIG et est composé de toutes les entités qui souhaitent le succès rapide du programme BAN/BAL.

Suivre l'avancement du déploiement de la BAN

Il est informé par l'équipe produit BAN du suivi des développements techniques et du déploiement de la BAN dans les communes et auprès des réutilisateurs publics et privés.

Identifier les leviers pour le déploiement de la BAN

Il est informé par l'équipe produit BAN, par le comité d'investissement, par le pôle de coordination avec les territoires du CNIG ou par tout autre acteur, des difficultés techniques, juridiques, administratives qui peuvent survenir pour le déploiement de la BAN pour trouver ensemble les solutions adéquates. Il propose des leviers pour favoriser le déploiement de la BAN.

Informé et être à l'écoute des acteurs

Le pôle de coordination avec les territoires du CNIG assure le lien avec les territoires. Il sera informé des conclusions du comité de déploiement et lui fera part de ses avis.

Les compte-rendu du comité de déploiement sont publics et diffusés sur le site du CNIG

3. Organisation et fonctionnement

Le dispositif de gouvernance mise en place est agile et peut être amené à évoluer si l'on constate des besoins ou des manques.

Le comité de déploiement se réunit 2 fois par an, en se coordonnant avec le comité d'investissement et l'Adresse Lab. Il peut être réuni de manière exceptionnelle sur demande de l'un de ses membres.

Le comité de déploiement de la BAN est destinataire des compte-rendu des comités d'investissement et des Adresse Lab organisés.

4. Liste des membres

Le comité de déploiement de la BAN est composé de représentants de l'IGN, l'ANCT, la DINUM, l'AMF, l'INSEE, la DGFIP et du président du CNIG.